

Question présentée par le député :

M. Pascal Spuhler

Date de dépôt : 12 octobre 2012

Question écrite urgente

Nos concitoyens sans emploi n'ont-ils plus droit à un justificatif de leur situation ?

Plusieurs personnes traversant une période difficile m'ont interpellé. En effet, j'ai appris que, dans ce cher canton de Genève, nos concitoyens malheureusement au chômage, sans emploi ou inscrits à l'Hospice général ne reçoivent plus de justificatif à présenter aux administrations diverses pour obtenir certaines prestations et rabais. Il semble, en effet, que l'octroi de ce document, que certaines institutions exigent, n'ait plus cours.

Il nous paraît évident que cette mesure engendre des difficultés supplémentaires pour les chômeurs et les personnes sans emploi dans notre canton.

Le Conseil d'Etat peut-il nous donner une explication sur la suppression de cette attestation formelle ?

Je remercie le Conseil d'Etat de sa réponse.